

Vous travaillez dans la CP 339? Le RMMG va augmenter.

Adaptation du revenu minimum mensuel garanti pour les travailleurs de la Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées

Le revenu minimum mensuel garanti (RMMG) pour les travailleurs de la Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées est adapté **à partir du 1er juin 2016**.

	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
	Et plus jeune		0m anc.	6m anc.	12m anc.
Par mois	€ 1.072,35	€ 1.164,27	€ 1.531,93	€ 1.572,58	€ 1.590,64
Par heure	€ 6,5123	€ 7,0704	€ 9,3032	€ 9,5501	€ 9,6598

Les revenus minimums mensuels garantis d'application pour les travailleurs de 18,19 et 20 ans engagés sur base d'un contrat étudiant sont les suivants:

Âge	Par mois	Par heure
20 ans	€ 1.440,01	€ 8,7450
19 ans	€ 1.348,10	€ 8,1868
18 ans	€ 1.256,18	€ 7,6286

**Votre Liberté
Votre Voix**

